



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Référence (ex : DOC-2020-02), mots-clé...



III - Prestataires

III. 1 - Prestataires de services d'investissement

III. 1.3. Règles de bonne conduite

Applicable au 9 juillet 2021

[Imprimer](#) [Télécharger](#)

Position DOC-2021-05

Orientations concernant la sous-traitance à des prestataires de services en nuage

Version consultée

Résumé

Le 6 juillet 2021, l'AMF a déclaré qu'elle se conforme aux orientations de l'ESMA concernant la sous-traitance à des prestataires de services en nuage.

Les orientations sont disponibles aux adresses suivantes :

— En français :

https://www.esma.europa.eu/sites/default/files/library/esma_cloud_guidelines_f

— En anglais :

https://www.esma.europa.eu/sites/default/files/library/esma_cloud_guidelines.p

 Télécharger la doctrine

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



DOCTRINE **CONFORMITÉ**

26 janvier 2024

Orientations de l'ESMA relatives aux déclarations au titre du règlement EMIR



SUPPORT ÉVÉNEMENT

CONFORMITÉ

05 avril 2023

23e Journée de formation des RCCI et des RCSI : vidéos des interventions de la matinée



SUPPORT ÉVÉNEMENT

CONFORMITÉ

12 avril 2022

22e Journée de formation des RCCI et des RCSI : vidéos des interventions de la matinée



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02